

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le vendredi 8 mars 2024

**OBJET : DELIBERATION N°19 - Emprunts communaux**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
M. Didier David  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Fabienne Bermond  
M. Christophe Bosio  
M. Gilles Ugolini  
M. Laurent Portelli  
Mme Sophie Bournot  
Mme Marion Troyat  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Fabien Bonnafoux  
Mme Virginie Escalier  
M. Guy Ferrandez

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski  
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini  
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch  
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David  
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo

**Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 mars 2024**

**N°19**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Ressources et administration générale  
Service des finances et de la commande publique

Objet : Emprunts communaux

Classification : 7 – Finances - 7.1 Décisions budgétaires

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°9 du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus au Budget, et à passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 1 300 000€,

**VU** la délibération N°5 du 21 mars 2024 de vote du budget primitif 2024,

**Considérant** la nécessité de financer les travaux inscrits au budget 2024 avec notamment la salle culturelle et de festivités,

**Considérant** la prévision budgétaire 2024 qui prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 100 000€,

**Considérant** que dans le cadre de la gestion dynamique de sa dette, la ville de La Trinité a sollicité la Banque des territoires pour un prêt de 1 400 000€,

**Considérant** la proposition de la Banque des territoires de nous accompagner avec un prêt de 1 400 000€ sur 40 ans à un taux variable maximum du livret A + 0.6%,

**Considérant** que nous poursuivons les négociations afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions de taux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Finances à signer le contrat de prêt visant à financer les travaux de la salle culturelle et de festivités, selon la proposition de la Banque des territoires et procédera ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 0